

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Tombé

AMENDEMENT

N° II-CF2423

présenté par
M. Dirx, rapporteur**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	52 000 000
Jeunesse et vie associative	55 000 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	3 000 000
TOTAUX	55 000 000	55 000 000
SOLDE	0	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	7 000 000
Jeunesse et vie associative	55 000 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	48 000 000
TOTAUX	55 000 000	55 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à attirer l'attention de la commission sur la baisse de 55 millions d'euros annoncée par le Gouvernement sur le programme 163 *Jeunesse et vie associative*.

Figure en effet, parmi les mesures d'économie de 5 milliards d'euros introduites par le Gouvernement au cours de l'examen du PLF, un amendement de 55 millions d'euros portant sur le programme *Jeunesse et vie associative*, sans que le dispositif ciblé ne soit indiqué.

Le rapporteur spécial entend donc s'opposer à cet amendement.

Afin d'assurer sa recevabilité financière, il est donc proposé :

- d'abonder l'ensemble des actions du programme 163 *Jeunesse et vie associative* de 13,75 millions d'euros en AE et en CP chacune ;

- de réduire l'action 02 *Développement du sport de haut niveau* du programme 219 *Sport* de 52 millions d'euros en AE et de 7 millions d'euros en CP ainsi que l'action 01 *Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques* du programme 350 *Jeux olympiques et paralympiques 2024* de 3 millions d'euros en AE et de 48 millions d'euros en CP. Le rapporteur spécial indique néanmoins qu'il ne souhaite pas réduire les moyens de ces programmes et invite donc le Gouvernement à lever le gage.